

Date d'affichage : 14/04/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 13/04/2022**

Présents : Mme LE GALL, Mrs C. FOURNIER, J. VARLET, D. SAUVAGE.

Excusé : Mr D. HARY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de BERCK AS déclarant le forfait général de son équipe U19 D2 A. Amende 50€.

Journées du 02 au 04/04/2022 :

SD3D – 50555.2 CAMIERS – AUCHY LES HESDINS AS. Match reporté par principe de précaution (COVID), l'équipe de AUCHY LES HESDIN AS ayant fourni les justificatifs, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission gestion des compétitions pour dater à fixer.

SD5D – 51049.2 Homologué : MARESQUEL AS 2– HESDIN MARCONNE OL 2.

SD5G – 51183.2 WISSANT FC – CALAIS GRAND PASCAL D. 1^{er} forfait de CALAIS GRAND PASCAL D (mail du club). Homologué : WISSANT FC 3 – CALAIS GRAND PASCAL D 0 par forfait. Amende 25€ à Calais Grand Pascal.

SD6A – 51227.2 OFFEKERQUE FC – GUINES ES C. 3^{ème} forfait de GUINES ES C ce qui entraîne son forfait général. Homologué : OFFEKERQUE FC 3 – GUINES ES C 0 par forfait. Amende 50€ à Guines ES.

U13 EST D2A 56581.1 NORTKERQUE AS – RECQUES SUR HEM. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24h par le club de NORTKERQUE AS. Homologué : NORTKERQUE 0 – RECQUES SUR HEM 3 par pénalité. Amende 10€ à Nortkerque.

U13 EST D3D 56666.1 ECQUES HEURINGHEM – LUMBRES OL C. 1^{er} forfait de LUMBRES OL C. homologué : ECQUES HEURINGHEM 3 – LUMBRES OL C 0 par forfait. Amende 12€ à Lumbres OL.

U13 OUEST D3C 56805.2 LE PORTEL AP/US – ST MARTIN BOULOGNE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24h par le club de LE PORTEL AP/US. Homologué : LE PORTEL AP/US 0 – ST MARTIN BOULOGE 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Portel AP/US.

U11 NORD D3D 55882.1 CALAIS ENTENTE B – OYE PLAGE. 1^{er} forfait de CALAIS ENTENTE B. Homologué : CALAIS ENTENTE B 0 – OYE PLAGE 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Entente.

U11 EST D3F 56106.1 ST OMER ESSOR – ALQUINES. 1^{er} forfait de ALQUINES. Homologué : ST OMER ESSOR 3 – ALQUINES 0 par forfait. Amende 12€ à Alquines.

U11 OUEST D3E 56253.1 MARQUISE US – WIMILLE CO C. 1^{er} forfait de WIMILLE CO C. Homologué : MARQUISE US 3 – WIMILLE CO C 0 par forfait. Amende 12€ à Wimille CO.

U11 OUEST D3F 56281.1 OSTROHOVE – SAMER RC B. 1^{er} forfait de SAMER RC B. Homologué : OSTROHOVE 3 – SAMER RC B 0 par forfait. Amende 12€ à Samer RC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation le 20/04/2022 à 14h30.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme V. LE GALL